

## INTRODUCTION

Le Canada couvre une zone géographique très sensible aux variations climatiques, l'Arctique. Sa Stratégie pour le Nord expose clairement que la « protection du patrimoine environnemental » est un « aspect important de la politique étrangère du Canada ». Le Canada affirme également vouloir prendre la tête du renforcement des « institutions multilatérales de façon à ce que les États nordiques puissent répondre aux problèmes environnementaux de la région à mesure qu'ils surgissent ».

Cependant, au niveau de l'intérêt national, le Canada est confronté à une contradiction centrale entre la protection de l'environnement en tant que moyen d'affirmer sa souveraineté et la nécessité de déléguer une certaine souveraineté au Conseil de l'Arctique (CdA) afin que ce dernier gagne en efficacité.

Constatant l'inaptitude du CdA à s'imposer en tant que véritable institution décisionnelle ainsi que le refus du Canada d'y intégrer l'Union européenne (UE) comme observateur permanent, il devient essentiel de revoir les modalités et l'étendue du multilatéralisme canadien, le rôle des relations Canada-UE et la place du CdA dans la gouvernance environnementale.

## PROBLÉMATIQUE

Parmi les pays membres du CdA, trois sont membres de l'UE (Danemark, Suède et Finlande) et deux font partie de l'espace économique européen (Norvège et Islande). Le CdA est donc intimement lié à l'Europe, ce qui pourrait suggérer qu'il est possible de développer une coopération environnementale entre le Canada et l'UE au sein de cette institution. Or, le Canada a récemment rejeté la candidature de l'UE au CdA car les interactions stratégiques conflictuelles en Arctique semblent pousser le Canada à considérer le CdA comme un outil de politique étrangère, un jeu de pouvoir où un joueur additionnel devient une menace potentielle à sa souveraineté.

### *Proposition :*

Considérant l'enchevêtrement des objectifs canadiens de politique étrangère, une *compartimentation* de ces derniers doit être mise de l'avant pour que ni la protection de l'environnement, ni la défense de sa souveraineté n'en souffrent. Nous concentrant sur l'enjeu environnemental, nous proposons qu'une nouvelle politique soit élaborée en mettant l'accent sur deux axes principaux :

- la bilatéralisation des tractations liées à la souveraineté et à la Défense et leur séparation des enjeux environnementaux;

- l'élaboration d'une stratégie régionale de protection de l'environnement développée en collaboration avec l'UE (*European Environmental Liability Directive* (ELD) et taxe au carbone), suivant les principes économiques d'internalisation des externalités négatives et au cœur de laquelle un CdA élargi serait centré sur la discussion liée à la protection de l'environnement.

L'éventualité d'une gestion environnementale plus efficace, soutenue par l'expertise et l'assistance technique de haut niveau de l'UE ne peut que conduire à rallier progressivement la majorité des groupes nationaux canadiens : environnementaux, militants, du Sud comme du Nord. Un des piliers de la stratégie européenne étant l'intégration des populations autochtones en tant que principaux gestionnaires, ces communautés pourront également dépasser leurs contentieux avec l'UE liés au commerce et se montrer favorables à une telle collaboration favorisant la sauvegarde de leur milieu.

Les autres États membres du CdA pourraient être réfractaires à l'idée qu'une stratégie d'intégration régionale de la gouvernance environnementale soit menée par le Canada. De même, plusieurs secteurs industriels canadiens sont susceptibles de s'opposer à une politique visant l'imposition d'un système de taxation et de responsabilisation des dommages environnementaux découlant de leurs activités.

## ANALYSE

### *Avantages:*

- 1- Sortir du blocage entre souveraineté et protection environnementale;
- 2- Développer l'expertise bilatérale du Canada sur les enjeux territoriaux et la Défense;
- 3-Régir le comportement des entreprises polluantes ou à risque en incluant les externalités environnementales dans leurs coûts;
- 4- Initier une meilleure coopération en vue de l'uniformisation des normes environnementales entre les États arctiques et l'UE;
- 5- Permettre un dialogue et l'appui de la candidature européenne au CdA, tout en respectant les objectifs souverains canadiens;
- 6- Tirer profit d'une solide expertise légale en collaborant avec l'UE pour l'application d'une directive régionale de responsabilité en Arctique.

### *Inconvénients :*

- 1- S'aliéner certaines entreprises canadiennes;
- 2- Donner l'impression de se détourner de ses prétentions territoriales;
- 3- Provoquer des tensions avec les États-Unis sur la base de ce rapprochement transatlantique.

### *Propositions alternatives :*

Bien que plusieurs propositions alternatives sont possibles pour augmenter la coopération entre le Canada et l'UE, aucune d'elles n'est, à notre avis, viable dans la mesure où les orientations de politique canadienne resteraient emmêlées et recevraient un traitement non spécifique.

En effet, une négociation bilatérale avec l'UE pour son adhésion en tant qu'observateur permanent au CdA ne réglerait pas le problème du blocage de l'institution par les prétentions territoriales des États membres, ni celui de l'absence de poids qu'aurait alors l'UE. Similairement, s'inspirer de l'UE pour proposer une réforme radicale du CdA afin que ce dernier ait un réel pouvoir de mise en oeuvre et de contrainte serait aussi sans issue, puisque contraire aux intérêts souverains canadiens, en ne résolvant toujours pas le problème de la collaboration environnementale entre le Canada et l'UE.

Finalement, la protection environnementale étant du domaine de l'intérêt national, les avantages de la solution proposée surpassent à notre avis ses inconvénients. L'expérience européenne a déjà prouvé que les mesures avancées sont applicables et les mécanismes suggérés viables.

## CONCLUSION

Diviser les enjeux de politique canadienne et instaurer un régime de responsabilité environnementale des entreprises en collaboration de l'UE en l'Arctique est selon notre analyse la meilleure politique à adopter. Elle offre une alternative au manque d'efficacité du CdA, respecte les intérêts nationaux canadiens tels qu'énoncés dans la politique officielle et mobilise efficacement les acteurs économiques internes.

### NOUS RECOMMANDONS QUE :

Le Canada entame dès aujourd'hui un processus de consultation et de coopération avec l'UE dans le but d'élaborer une politique environnementale canadienne dont l'objectif serait l'inclusion des externalités liées à l'environnement dans les coûts des entreprises;

Le Canada n'utilise plus le CdA comme outil de politique étrangère à part entière, mais plutôt en tant que forum de discussion exclusivement consacré à l'environnement;

Le Canada prépare sa présidence du CdA de 2013 poursuivant l'objectif de parvenir à un traité régional arctique, sur le modèle de l'ELD;

Le Canada appuie sans condition l'adhésion de l'UE au CdA en tant qu'observateur permanent.

Marjorie Alain  
Jonathan Blang  
Darina Bruneau  
Jérémy Tremblay

Étudiants gradués,  
Université Laval,  
Québec, Canada.